

Les espèces endémiques en danger à la loupe

ENVIRONNEMENT. C'est à Pouembout que l'autorité locale de la liste rouge des espèces menacées a célébré mercredi sa première année d'existence. Une vingtaine d'experts et de partenaires s'y sont retrouvés.

Connaître pour protéger. C'est en ce sens que travaille l'autorité locale pour la liste rouge (RLA Flore NC). Un bilan des actions menées au cours de sa première année d'existence était dressé mercredi par son coordinateur, Vincent Tanguy, devant une vingtaine de participants, à la tribu de Ouaté, à Pouembout. C'est l'association Endemia qui avait porté le projet d'un référent local de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisation qui publie, au niveau mondial, la fameuse liste rouge des espèces menacées. Or, celle-ci ne comprenait que peu de données s'appliquant à la Nouvelle-Calédonie et à ses nombreuses espèces endémiques.

50 % DES PLANTES ETUDIÉES MENACÉES

Depuis le mois de janvier 2015, il aura donc fallu aux deux salariés de cette nouvelle autorité locale, mais aussi aux trente-cinq experts et botanistes bénévoles qui contribuent à ce travail, s'adapter au vocabulaire et aux méthodes de l'UICN. Avant de commencer l'évaluation concrète des espèces.

Sur les 240 échantillons de plantes ayant fait l'objet d'un classement en 2015, la moitié est considérée comme menacée (dont 14 % en danger critique, 17 % en danger et 20 % vulnérables), 34 % comme non menacés et, pour les 15 % restants, un déficit de données en a empêché le classement. Aujourd'hui, seulement 5 % de la flore locale a été évaluée. « C'est un travail de fourmi, mais ça avance », affirme Vincent Tanguy. Il ajoute : « L'ob-



PHOTO JULIETTE DUSSAUT

Mercredi à Ouaté. Les participants aux ateliers ont visité le sentier botanique aménagé par la classe verte par l'Association Pi Wian Mââ Paarii.

jectif de l'année qui arrive est d'intensifier les évaluations. On va essayer d'en faire 500, au rythme d'un atelier tous les deux mois environ, en espérant que les bénévoles suivront. » Ce résultat devrait permettre d'obtenir une première base solide pour l'établissement d'une liste rouge des espèces de Nouvelle-Calédonie, qui devrait aboutir d'ici 2020.

OBJECTIF PROTECTION

Mais le but de ce classement est surtout de « faire le lien entre la recherche et la conservation ». Cela se fera, principalement, en mettant à disposition des décideurs, et notamment des provinces, un

outil pour la réglementation des espèces, mais aussi des espaces, à préserver. « Ce travail devra générer des mises à jour des codes de l'environnement », affirme le coordinateur de la structure. En attendant, le RLA Flore de Nouvelle-Calédonie propose aux experts et aux partenaires trois journées de discussions et d'échanges autour de ses missions. Outre des balades à visée botanique, des ateliers d'évaluation de certaines espèces seront menés et des problématiques spécifiques, comme la caractérisation de la menace du cerf, ou les améliorations à apporter au support en ligne, seront abordées.

Juliette Dussaut

Méthodologie du classement

Étant le référent local de l'UICN, l'autorité locale de la liste rouge est contrainte d'en adopter la méthode de travail. Ses deux salariés, après avoir choisi les espèces à cibler, compilent toutes les données scientifiques existant à leur sujet et, sur cette base, proposent une pré-évaluation à un groupe d'experts bénévoles selon des critères d'évaluation « qui reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de la répartition géographique, son degré de fragmentation ». Les experts réunis sont ensuite chargés de valider ou modifier ces résultats à l'occasion d'ateliers. Le processus faisant ensuite l'objet d'un contrôle par une personne n'étant pas intervenue dans le déroulé de l'atelier. La fiche rédigée est ensuite soumise à l'UICN qui la publie sur son site Internet. Les premières espèces évaluées par le RLA l'ont été en novembre dernier.